Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Création d'une mini-crèche : unanimité oui, mais...



Une partie de la parcelle de terrain située derrière le verger de l'école devrait abriter, dans le futur, une mini-crèche.

Avec seulement trois assistantes maternelles sur la commune, l'intérêt d'une micro-crèche aux Trémoulots n'est contesté par aucun élu. En revanche, le conseil municipal s'est penché sur le timing de la vente du terrain, à savoir avant la présentation de l'étude d'aménagement du centre-bourg. Et là, il y avait débat...

Un point a causé un long débat lors de la réunion du conseil de ce samedi : la fixation du prix de vente d'un terrain communal. Et <u>le maire, Gilles Dubois</u>, a expliqué que la parcelle, cadastré AC179 de 700 m² « a pour vocation la création d'une mini-crèche privée ».

Situé sur le secteur des Trémoulots, ce terrain est à quelques encablures de l'école, position stratégique s'il en est.

Il justifiait : « Aujourd'hui, <u>le nombre d'assistantes maternelles sur la commune</u> est de trois seulement, alors qu'il y a quelques années, elles étaient plus d'une dizaine. C'est donc une superbe opportunité pour nous, mais aussi pour les parents que de saisir cette demande! ».

Théoriquement, l'ouverture de cette crèche devrait se faire en septembre 2023. Ce qui paraît toutefois un peu juste au niveau du délai. Si l'unanimité était de mise sur ce projet, tout au moins sur le bien-fondé de cette création, Cyril Remy se montrait un peu moins enthousiaste.

Des réflexions à ne pas négliger malgré l'unanimité

Certes, pour lui, il « est interdit de rater une telle opportunité », « mais il ne faut pas se précipiter ».

Pour étayer ses dires, il parlait de <u>l'aménagement du centre-bourg, dont l'étude va être présentée</u> <u>prochainement</u> par le bureau d'études, ajoutant qu'il ne faut pas « se pénaliser en bloquant une parcelle, alors qu'aucune décision sur l'aménagement n'a été faite. Finaliser tout de suite la vente du terrain serait une perte totale de cohésion dans l'aménagement du centre ».

Il poursuit en déclarant qu'il ne faut « pas mettre la charrue avant les bœufs et surtout, respecter le calendrier de l'avancement de ce projet mis en place il y a quelques mois ». Et de prôner un report en septembre.

En un mot, les propos du conseiller, qui à la délégation de l'urbanisme, étaient un peu la voix de la sagesse afin de ne pas avoir les mains liées.

Bien évidemment, le maire n'était pas de cet avis, alors que le premier adjoint voyait du positif dans les deux positions...

Et l'on passait au vote, qui comptait quatre abstentions (Cyril Remy, Thérèse Berceau, <u>Jacques</u> <u>Lemarquis</u>, Muriel Carnet), et peut-être cinq, si le pouvoir d'Olivier Brice à Thérèse Berceau est accepté... Toujours est-il que le tarif de vente du terrain a été fixé à 20 € le mètre carré et pour le reste, l'avenir devrait en dire plus.

• Déclassement d'une parcelle

Le conseil a accepté le déclassement de la parcelle AH227, route de Renauvoid, celle-ci sortant donc du domaine public.